



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-211

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDT 79 / SEE**

79-2023-12-27-00001 - Arrêté de suspension temporaire des dérogations à l'interdiction de destruction d'oiseaux de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* (Grand Cormoran) (2 pages)

Page 3

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI**

79-2023-12-27-00002 - Liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 (2 pages)

Page 6

DDT 79

79-2023-12-27-00001

Arrêté de suspension temporaire des  
dérogations à l'interdiction de destruction  
d'oiseaux de l'espèce *Phalacrocorax carbo*  
*sinensis* (Grand Cormoran)



**Direction Départementale des Territoires**  
Service Eau et Environnement

Arrêté de suspension temporaire des dérogations à l'interdiction de destruction d'oiseaux de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* (Grand Cormoran) pour la campagne 2023 / 2024

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la directive n° 79/409/CE du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L 411-1, L 411-2, L 431-6 et R 411-1 à R 411-14 et R 432-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégés sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R 432-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 septembre 2022 fixant les quotas départementaux dans les limites desquels des dérogations aux interdictions de destructions peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2022-2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2023 portant délégation de signature générale à Monsieur Eric Batailler directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 portant subdélégation de signature générale aux collaborateurs du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu les autorisations préfectorales de dérogation à l'interdiction de destruction d'oiseaux de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* (Grand cormoran) délivrées pour la campagne 2023 / 2024 ;

Vu la réunion du comité de suivi départemental du Grand cormoran du 21 novembre 2023 ;

Considérant que le recensement des grands cormorans permet de suivre l'évolution de son implantation et de ses effectifs et ainsi définir les moyens d'actions sur le sujet du Grand cormoran ;

Considérant que le tir sur les grands cormorans, par le dérangement des oiseaux qu'il occasionne, rend difficile le recensement exhaustif des grands cormorans ;

Considérant que l'arrêt temporaire du tir permettra aux oiseaux de se stabiliser sur les sites d'hivernage et permettra ainsi de réaliser le recensement dans de bonnes conditions ;

Considérant que la période proposée du 3 au 21 janvier 2024 a recueilli un avis favorable du comité de suivi susvisé ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## ARRÊTE

### **Article 1 : Dispositions générales**

Les dérogations à l'interdiction de destruction d'oiseaux de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* (Grand cormoran) pour la campagne 2023-2024 sont suspendues pour la période du 3 au 21 janvier 2024 inclus afin de permettre le recensement des grands cormorans.

### **Article 3 : Recours**

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux formulé auprès du tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication.

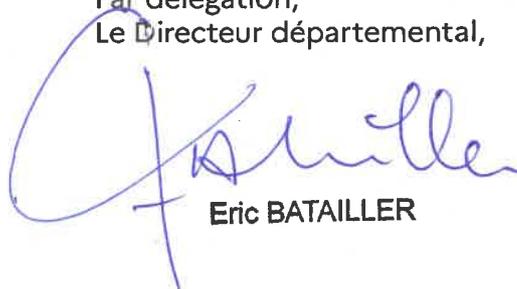
Le recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet "Télérecours citoyen", à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 : Exécution**

Le Directeur départemental des territoires, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie, le service départemental de l'Office français de biodiversité et tout agent assermenté au titre de la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NIORT, le **27 DEC. 2023**

La Préfète,  
Par délégation,  
Le Directeur départemental,



Eric BATAILLER

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-12-27-00002

Liste départementale d'aptitude aux fonctions  
de commissaire enquêteur pour l'année 2024



**PREFÊTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
et du Soutien Interministériels  
Bureau de l'Environnement

**Décision établissant la liste  
départementale d'aptitude aux  
fonctions de commissaire enquêteur  
pour l'année 2024**

La commission départementale  
chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire  
enquêteur,

Vu le code de justice administrative ;  
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu le décret n°2002-1341 du 5 novembre 2002 relatif à la désignation et à  
l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;  
Vu le décret n°2011-1236 modifiant les dispositions de la partie  
réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des  
listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2022 portant renouvellement de la  
composition de la commission départementale chargée d'établir la liste  
annuelle d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;  
Vu les candidatures déposées ;  
Considérant les délibérations et la décision de la commission  
départementale chargée d'établir la liste annuelle d'aptitude aux  
fonctions de commissaire enquêteur réunie le 12 décembre 2023 ;

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La liste départementale des commissaires enquêteurs pour  
l'année 2024 est constituée ainsi qu'il suit :

- M. Bernard ALEXANDRE, Officier en retraite
- Mme Frédérique BINET, Retraitée de la fonction publique territoriale
- M. Boris BLAIS, Enquêteur / Journaliste
- M. Christian CHEVALIER, Officier de la gendarmerie en retraite
- M. Emmanuel DOUCHIN, Magistrat en retraite
- M. Bernard GIRAUD, Agriculteur en retraite
- M. Pierre GUILLON, Directeur administratif et financier en retraite
- M. Matthieu HOLTHOF, Enseignant
- M. Christian LAMBERTIN, Ingénieur en aménagement en retraite

- M. Jean-Yves LUCAS, Officier en retraite
- M. William PAULET, Directeur industriel en retraite
- M. Gilles RABAULT, Retraité de la fonction publique d'État
- Mme Isabelle ROYER, Retraîtée de la fonction publique d'État
- M. Jean-Claude SIRON, Officier de la gendarmerie en retraite
- Mme Annie TURPAUD-GOUBAND, Retraîtée de la fonction publique territoriale
- M. Patrick WEBER, Agent général d'assurance

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et pourra être consultée au greffe du tribunal administratif de Poitiers, à la préfecture des Deux-Sèvres, service de coordination et de soutien interministériels, bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres.

Article 3 : Le président du tribunal administratif de Poitiers et le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Niort, le 27 DEC. 2023

Le Président de la commission,



Antoine JARRIGE